

TRADUCTION NON OFFICIELLE

DOMAINES PRIORITAIRES

Domaine prioritaire 1. Éradication de la pauvreté

L'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes reste la priorité absolue et une condition nécessaire au développement durable. La poursuite de cet objectif fournirait une liaison forte vers la réalisation du travail inachevé des OMD. Certains domaines à prendre en compte sont : éradiquer la pauvreté absolue; réduire la pauvreté relative ; remédier aux inégalités aux niveaux national et international ; l'accès à la propriété, aux moyens de production, à la finance et aux marchés pour tous les hommes et les femmes ; fournir une protection sociale pour réduire la vulnérabilité des pauvres, y compris les enfants, les jeunes, les personnes sans emploi, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les communautés locales et les personnes âgées. La pauvreté étant multidimensionnelle, les progrès vers son éradication sont liés aux actions de tous les autres domaines prioritaires.

Domaine prioritaire 2. Sécurité alimentaire et nutrition

Augmenter la productivité agricole de façon durable et améliorer les systèmes alimentaires est important pour la prospérité économique, autant que pour assurer la sécurité alimentaire, la nutrition et l'éradication de la faim. Certains domaines pourraient être pris en compte: assurer un accès, toute l'année et pour tous, à des aliments nutritifs, abordables, adaptés et sains ; réduire les pertes post- récolte et le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne de distribution alimentaire ; améliorer l'accès au crédit et aux autres services financiers, le régime foncier, et les services de développement agricole, pour tous, y compris les petits exploitants, les femmes, les communautés autochtones et locales ; promouvoir les pratiques agricoles indigènes et durables ; stimuler la productivité agricole, y compris à travers des systèmes d'irrigation adéquats, l'utilisation de semences et d'engrais, tout en mettant un terme et en inversant les phénomènes de désertification et de dégradation des terres ; éliminer l'utilisation des produits chimiques toxiques ; améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture ; conserver les ressources génétiques des espèces de plantes et d'animaux ; éliminer toutes les formes de subventions agricoles néfastes ; mettre à disposition des informations sur le marché et la surveillance des marchés des matières premières, recherche et accès aux technologies modernes ; renforcer la résilience des systèmes agricoles et de l'approvisionnement alimentaire au changement climatique ; créer des opportunités d'emplois ruraux dans des secteurs non-agricoles et promouvoir le développement rural. Les interdépendances avec d'autres domaines prioritaires comprennent l'éradication de la pauvreté, la santé, l'eau, l'énergie, le changement climatique, l'égalité des genres, les océans et les mers, les écosystèmes et la biodiversité.

Domaine prioritaire 3. Santé et dynamique démographique

Des populations en bonne santé sont des atouts importants pour le développement durable. Améliorer l'espérance de vie en bonne santé est une volonté largement

partagée. Par conséquent, assurer des services de santé adéquats, abordables et accessibles pour tous devrait être réalisé progressivement. Certains domaines pourraient être pris en compte : renforcer les systèmes de santé, diffuser les connaissances médicales, de santé publique, et les technologies modernes ; une couverture maladie universelle ; éliminer la mortalité infantile et maternelle prévisible ; prévenir et traiter les maladies transmissibles, y compris le paludisme, le VIH/SIDA, la tuberculose, et les maladies tropicales négligées ; éliminer les pratiques dangereuses ; fournir des médicaments essentiels et des vaccins abordables pour tous ; promouvoir une alimentation et des modes de vie sains ; lutter contre les maladies non transmissibles (MNT) ; s'attaquer aux causes environnementales des maladies, telles que l'exposition à des polluants et substances dangereux ; subvenir aux besoins de santé des personnes handicapées et des populations vieillissantes ; l'accès à la santé sexuelle et reproductive ; améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur ; et réduire les accidents de la route. Les interdépendances avec d'autres domaines prioritaires comprennent : la sécurité alimentaire et la nutrition, l'eau et l'assainissement, la croissance économique, la consommation et la production durables, le changement climatique, la promotion de l'égalité et l'égalité des genres.

Domaine prioritaire 4. Education

Chacun a le droit à l'éducation, ce qui ouvre des opportunités tout au long de la vie et est essentiel à l'éradication de la pauvreté à travers les générations. La réalisation de l'accès universel à une éducation de qualité est également importante dans la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, et dans la définition des valeurs et la création de la main-d'œuvre qualifiée et productive nécessaire. Certains domaines à prendre en compte sont l'éducation primaire universelle pour les filles et les garçons, des progrès significatifs pour permettre que chaque enfant reçoive au moins une éducation secondaire, et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ; assurer un accès équitable à l'éducation à tous les niveaux, en mettant l'accent sur les plus marginalisés ; atteindre des taux de réussite élevés à tous les niveaux de l'éducation ; assurer des résultats d'apprentissage efficaces à tous les niveaux, et la transmission des connaissances et des compétences correspondants aux besoins du marché du travail, notamment par la formation professionnelle ; l'alphabétisation universelle des adultes ; améliorer l'accès à l'éducation pour les personnes handicapées ; étendre, où c'est nécessaire, les possibilités d'éducation de la petite enfance ; et intégrer le développement durable dans les programmes d'éducation, y compris la sensibilisation sur la façon dont les différentes cultures font progresser le développement durable. Les interdépendances avec d'autres domaines prioritaires comprennent l'éradication de la pauvreté et la nutrition, la santé, l'égalité des genres, la croissance économique, l'emploi ; et la consommation et la production durables.

Domaine prioritaire 5. Égalité des genres et autonomisation des femmes

La fourniture d'opportunités égales pour les hommes et les femmes, les garçons et les filles, est nécessaire à la pleine réalisation de leurs droits, de leur potentiel et de leur contribution au développement durable. Par conséquent, la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes est importante. Certains domaines à prendre en compte sont : mettre fin aux violences faites aux filles et aux femmes sous toutes ses formes ; assurer un accès égal à l'éducation à tous les

niveaux ; assurer des opportunités d'emploi égales pour les femmes et l'égalité du salaire pour un travail égal ; mettre fin à toutes les formes de discrimination contre les femmes de tout âge ; assurer une participation égale des femmes dans les processus de prise de décision ; l'égalité d'accès aux biens et aux ressources ; la santé sexuelle et reproductive; et promouvoir les politiques d'égalité des genres appuyées par des données ventilées par sexe. Les interdépendances avec d'autres domaines prioritaires comprennent l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'eau, l'énergie, la santé, l'éducation, l'emploi, et la croissance économique.

Domaine prioritaire 6. Eau et assainissement

L'eau est une ressource naturelle indispensable au maintien de la vie. Pour un monde plus sûr en eau, l'ensemble du cycle de l'eau doit être pris en considération pour s'attaquer aux défis liés à l'eau, y compris la pénurie d'eau et la sécheresse, la pollution, les maladies transmises par l'eau, et les catastrophes liées à l'eau, la perte de la biodiversité des eaux douces et la propagation des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau.

Assurer l'accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement pour tous est nécessaire dans tous les foyers, les écoles, les services de santé, les lieux de travail et les camps de réfugiés. Certains domaines à prendre en compte sont : fournir des services et des infrastructures adéquats, à la fois bâtis et naturels, pour des systèmes d'eau potable et d'assainissement sûrs dans les zones rurales et urbaines, y compris pour le transport en vrac et le stockage de l'eau douce dans les rivières, les lacs, les réservoirs, les canaux et les aquifères ; utiliser l'eau de façon plus rationnelle ; étendre le traitement des eaux usées, le recyclage et la réutilisation ; améliorer la gouvernance efficace de l'eau y compris la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant et la coopération transfrontalière appropriée ; protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau comme les montagnes, les bassins versants et les zones humides ; apporter de l'eau douce en accord avec la demande ; investir dans les technologies de collecte de l'eau ; éliminer la pollution et le déversement de substances toxiques dans les plans d'eau, et protéger les aquifères ; éliminer les espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau ; réduire les risques et les impacts des catastrophes liées à l'eau. Les interdépendances avec d'autres domaines prioritaires comprennent l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, la croissance économique, l'industrialisation, l'énergie, les villes durables, la résilience des écosystèmes et de la biodiversité.

Domaine prioritaire 7. Énergie

L'énergie joue un rôle essentiel en tant que moteur de la croissance économique et du développement social. Assurer l'accès pour tous à des ressources énergétiques, abordables, fiables et modernes, est également important pour l'éradication de la pauvreté et la fourniture de services de base. De même, comme la consommation d'énergie présente des opportunités, elle présente également de nombreux défis de développement durable qui doivent être traités. Certains domaines à prendre en compte sont : assurer un accès universel à des services énergétiques modernes, à la fois pour les femmes et les hommes ; déployer des énergies plus propres, y compris

les technologies à faible ou zéro émissions ; augmenter la part des énergies renouvelables dans la diversité des énergies mondiales, y compris en fournissant un espace politique et des incitations nécessaires pour les énergies renouvelables ; améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments, l'industrie, l'agriculture et les transports ; éliminer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui encouragent la surconsommation ; mobiliser des financements pour investir dans les infrastructures d'énergie moderne ; partager les connaissances et l'expérience sur les cadres réglementaires appropriés et les environnements favorables ; promouvoir des partenariats sur l'énergie durable ; renforcer les capacités et transférer les technologies énergétiques modernes. Les interdépendances avec d'autres domaines prioritaires incluent, en plus de l'éradication de la pauvreté et de la croissance économique, la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'eau, l'égalité des genres, la consommation et la production durables, et le changement climatique.

Domaine prioritaire 8. La croissance économique

La croissance économique est nécessaire pour progresser sur les questions sociales et environnementales. Atteindre une croissance économique durable et inclusive reste le moyen le plus sûr d'éradiquer la pauvreté et d'atteindre d'une prospérité partagée. Certains domaines pourraient être pris en compte : promouvoir un système commercial multilatéral ouvert, réglementé, non discriminatoire et équitable ; mettre en place une coordination des politiques macroéconomiques ; promouvoir la facilitation du commerce et un accès préférentiel aux marchés pour les PMA ; assurer la viabilité de la dette ; encourager une transition structurelle vers les secteurs et activités à plus haute productivité ; moderniser les équipements technologiques pour plus de valeur-ajoutée ; améliorer la productivité de l'énergie et des ressources des activités économiques ; créer des emplois productifs et bien rémunérés. La réalisation de cet objectif passe par des facteurs-clefs : des investissements dans les infrastructures tels que les routes, réseaux de distribution d'électricité, communications ; favoriser des systèmes réglementaires et fiscaux, y compris l'amélioration de la répartition et de l'administration des systèmes d'imposition et des politiques fiscales et de tarification des ressources qui encouragent une meilleure productivité énergétique, une meilleure utilisation des ressources et un partage plus équitable des bénéfices de la croissance ; un climat favorable à l'investissement, à l'esprit d'entreprise, à la formation de petites et moyennes entreprises, et à l'innovation ; l'accès pour tous, femmes et hommes, aux services financiers et aux marchés. Les interdépendances avec d'autres domaines prioritaires incluent l'éradication de la pauvreté, l'éducation, la santé, l'emploi, l'industrialisation, les infrastructures, et une consommation et une production durables.

Domaine prioritaire 9. Industrialisation

La transformation structurelle par l'industrialisation est un facteur clé de la croissance de la productivité, la création d'emploi et l'amélioration du niveau de vie, la promotion de la diversification de l'économie et la modernisation technologique. Certains domaines pourraient être pris en considération : assurer suffisamment d'espace

politique pour le développement industriel, l'investissement dans des infrastructures solides, renforcer la science et les mathématiques, l'ingénierie et les compétences techniques, encourager l'entrepreneuriat industriel et la création d'entreprises, la création d'emplois décents dans le secteur industriel ; renforcer les institutions qui soutiennent la production industrielle, la modernisation technologique et la création de valeur ajoutée; assurer l'accès au marché favorable, pour les produits industriels et les produits transformés dans les pays en développement ; la réindustrialisation le cas échéant ; promouvoir de nouvelles industries qui fournissent des biens et des services pour les consommateurs à faible revenu ainsi que les produits et services respectueux de l'environnement ; le développement industriel durable basé sur l'utilisation efficace de l'énergie, des ressources et des procédés industriels respectueux de l'environnement, y compris l'élimination progressive des produits chimiques nocifs, les déchets et la pollution, la réduction de l'utilisation du matériel et maximiser la récupération des matériaux dans l'industrie avec la coopération et le transfert pour soutenir un tel développement. Les interdépendances vers d'autres domaines prioritaires sont l'éradication de la pauvreté, l'éducation, l'emploi, la croissance économique, des infrastructures, l'énergie, la consommation et la production durables.

Domaine prioritaire 10. Infrastructure

Des économies compétitives sur le plan mondial, efficaces et productives nécessitent des infrastructures qui fonctionnent bien. L'approvisionnement en infrastructures appropriées et fiables, dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie, des transports et des communications, est nécessaire pour le développement économique et social et l'amélioration de la qualité de vie. Le développement et la conception des infrastructures devraient avoir pour objectif la promotion de l'efficacité, la protection de l'environnement et le bien-être de l'homme. À cet égard, certains domaines à prendre en compte sont : améliorer les réseaux d'approvisionnement en eau ; développer l'irrigation et les infrastructures de stockage et de collecte de l'eau destinées à l'agriculture ; répondre aux besoins en infrastructures transfrontalières pour le commerce et les défis liés auxquels font face les pays développés ; développer l'assainissement et le traitement des eaux usées ; fournir des infrastructures permettant l'accès aux services énergétiques modernes, ainsi que des services de communication et de transport fiable, dont les routes, les réseaux ferroviaires, les ports et les réseaux TIC ; fournir un soutien financier et technique pour l'exploitation adéquate et l'entretien des infrastructures ; l'accessibilité des personnes handicapées ; le bon usage de l'espace urbain et la planification des infrastructures liées ; prendre en considération les impacts environnementaux et sociaux des infrastructures existantes et futures en ce qui concerne le cycle de vie. Les interdépendances avec d'autres domaines prioritaires comprennent : éradication de la pauvreté, sécurité alimentaire, eau et assainissement, santé, énergie, croissance économique, industrialisation, villes durables, consommation et production durables et changement climatique.

Domaine prioritaire 11. Emploi et travail décent pour tous

Des sociétés et des économies robustes et inclusives devraient fournir des emplois et un travail décent pour tous ceux qui recherchent du travail. La recherche du plein

emploi et du travail décent est nécessaire pour l'inclusion sociale. Certains domaines à prendre en compte, dans la continuité de cette priorité sont : promouvoir le plein emploi à travers des politiques macroéconomiques ; lutter contre le chômage des jeunes ; faciliter la participation des femmes à la vie active ; encourager la transition de l'emploi du secteur informel vers le secteur formel ; des salaires décents alignés sur la productivité ; éliminer les discriminations fondées sur le sexe et toute forme de discrimination sur le marché du travail, y compris contre les personnes handicapées et âgées ; la formation et la reconversion des travailleurs déplacés ; la sécurité sociale pour les personnes retraitées, les personnes handicapées et les personnes âgées ; soutenir les petites et moyennes entreprises ; augmenter l'accès au crédit pour les jeunes, les femmes et d'autres groupes vulnérables ; protéger les droits des travailleurs migrants en conformité avec les normes et standards de l'OIT. Les interdépendances avec d'autres domaines prioritaires comprennent : éradication de la pauvreté, sécurité alimentaire, éducation, croissance économique, industrialisation, consommation et production durables ; et des océans et mers.

Domaine prioritaire 12. Promotion de l'égalité

Les inégalités au sein des pays peuvent être socialement déstabilisantes et avoir, en outre, des conséquences négatives sur la croissance économique. Les inégalités entre les pays peuvent avoir un effet négatif sur la solidarité mondiale et la coopération internationale pour relever les défis communs. Certains domaines à prendre en compte dans la lutte contre les inégalités entre les groupes sociaux au sein des pays, sont : éliminer la discrimination dans les lois, les politiques et les pratiques ; réduire les inégalités entre les groupes sociaux, y compris les inégalités économiques, sociales, politiques et environnementales ; autonomiser et inclure les groupes marginalisés, y compris les peuples indigènes, les minorités, les migrants, les réfugiés, les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants et les jeunes ; renforcer les systèmes de protection sociale ; promouvoir une croissance des revenus par habitant plus élevée en bas de l'échelle de distribution des revenus ; assurer l'égalité des chances économiques pour tous, y compris les groupes marginalisés. Certains domaines à prendre en considération, pour atteindre une meilleure égalité entre les pays, à travers une croissance élevée et durable dans les pays en développement, comprennent des progrès en matière d'éducation, d'industrialisation, d'infrastructures, d'énergie et de moyens de mise en œuvre.

Domaine prioritaire 13. Villes et établissements humains durables

Construire des villes durables ainsi que des établissements humains décents et abordables pour tous, reste un engagement important. Des villes et des établissements durables, comprenant des zones d'habitation pour les communautés autochtones, sont un point central dans la recherche de solutions socio-économiques et environnementales et pour la construction de sociétés solides. Certains domaines à prendre en compte sont : améliorer la vie des personnes vivant dans des bidonvilles, y compris par la mise à disposition d'habitats adaptés et abordables, d'infrastructures et de services de base ; l'accès à l'espace et aux services publics en toute sécurité ; améliorer les capacités d'urbanisation ; renforcer les liens socioéconomiques positifs entre les villes, les zones péri-urbaines et rurales ; fournir l'accès à des transports sûrs, abordables, accessibles et durables, en améliorant la sécurité routière et la qualité de l'air urbain ; améliorer la gestion des déchets et des

eaux usées; renforcer la résilience aux catastrophes naturelles ; améliorer la cohésion sociale et la sécurité individuelle et promouvoir l'accessibilité des villes pour les personnes handicapées. Les interdépendances avec d'autres domaines prioritaires comprennent : éradication de la pauvreté, sécurité alimentaire, croissance économique, infrastructures, consommation et production durables, changement climatique et égalité des genres.

Domaine prioritaire 14. Consommation et production durables

Des changements fondamentaux dans la manière de produire et de consommer des économies et des sociétés sont indispensables pour parvenir au développement durable du monde. Les sociétés et les économies industrialisées devraient mener un tournant dans les modes de consommation et de production durables, les autres bénéficiant de leur expérience et savoir-faire. Etant donné l'urgence de la tâche, tous devront fournir des efforts, soutenus par la coopération internationale. Promouvoir des modes de consommation et de production durables sera vital pour assurer l'égalité d'accès aux services de base, ainsi que pour remédier à l'épuisement des ressources et la durabilité de l'environnement.

Le cadre décennal de programmation concernant les modes de Consommation et de Production Durables (CDP) est le principal cadre pour la coopération internationale et devra être doté des ressources nécessaires. Certains domaines à prendre en compte sont : marchés publics durables ; chaînes de distribution durables ; promotion du tourisme durable ; réduction des déchets dans la consommation et la production alimentaires ; amélioration de l'efficacité énergétique et la productivité des matériaux, avec des niveaux d'ambition, différents mais progressivement convergents, des pays développés et en voie de développement ; des modes de construction et des bâtiments durables ; bonne gestion des produits chimiques et des matières dangereuses en accord avec les cadres convenus ; prévenir, réduire, recycler et réutiliser les déchets ; sensibiliser et éduquer les populations pour un mode de vie durable ; améliorer les rapports sur la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises, y compris les rapports intégrés et la finance durable. Les interdépendances avec d'autres domaines prioritaires comprennent : sécurité alimentaire, éducation, santé, croissance économique, industrialisation, infrastructure, énergie, villes et établissements humains durables, changement climatique, mers et océans, écosystèmes et biodiversité.

Domaine prioritaire 15. Climat

Le changement climatique représente une menace importante pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Certains domaines à prendre en compte sont : réaffirmer et renforcer les engagements internationaux, tels que limiter l'augmentation de la moyenne des températures dans le monde par la réduction équitable des émissions de gaz à effet de serre ; fournir des moyens efficaces de mise en œuvre ; renforcer les capacités de résilience et d'adaptation dans les pays en voie de développement ; avec pour objectif de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, encourager, entre autres, les incitations économiques pour les investissements dans les solutions à faible émission de carbone des infrastructures et de l'industrie ; développer des plans et des stratégies de développement résilients au climat et à faible émission de carbone. Il faut tenir compte des principes de la CCNUCC, y compris celui des responsabilités communes

mais différenciées et des capacités respectives, et du soutien et de l'encouragement des ambitions plus grandes sur les négociations en cours concernant des accords solides et efficaces en 2015. Les interdépendances avec d'autres domaines prioritaires comprennent : sécurité alimentaire, eau, éducation, santé, énergie, production et consommation durables, villes et établissements humains durables, océans et mers, écosystèmes et biodiversité.

Domaine prioritaire 16. Ressources marines, mers et océans

La conservation et l'utilisation durable des ressources marines, des océans et des mers assurent l'apport de bénéfices économiques et sociaux et les services de l'écosystème à l'humanité. Certains domaines à prendre en compte sont : réduire la pollution marine et les déchets, y compris les activités terrestres ; mettre un terme à la destruction de l'habitat marin, y compris l'acidification des océans ; promouvoir l'exploitation durable des ressources marines ; réguler la récolte des stocks de poissons chevauchants ; s'attaquer au problème de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), et aux pratiques de pêche destructrices ; supprimer les subventions dommageables ; assurer la pleine mise en œuvre des régimes régionaux et internationaux régissant les océans et les mers, et établir des Aires Marines Protégées. Les interdépendances avec les autres domaines d'interventions comprennent : sécurité alimentaire, eau, emploi, croissance économique, changement climatique, écosystèmes et biodiversité.

Domaine prioritaire 17. Écosystèmes et biodiversité

Les êtres humains sont fondamentalement dépendants de la capacité des écosystèmes à fournir des services pour leur bien-être et le développement sociétal. Certains domaines pertinents à prendre en compte sont : protéger les espèces menacées et mettre un terme à la perte de la biodiversité ; arrêter le braconnage et le trafic des espèces en danger ; maintenir la diversité génétique à la fois des variétés cultivées et des espèces sauvages apparentées ; assurer le partage équitable et juste des bénéfices provenant de l'utilisation des ressources génétiques ; promouvoir la gestion durable des forêts ; ralentir, mettre un terme et inverser les phénomènes de déforestation et de conversion des forêts en terres cultivées ; restaurer les écosystèmes forestiers dégradés et augmenter la superficie des zones forestières protégées ; sécuriser l'exploitation des ressources et le régime foncier ; soutenir l'emploi liés aux travaux forestiers ; assurer l'inclusion des communautés autochtones et locales dans les processus de prise de décision et le partage des bénéfices provenant de la conservation et de l'exploitation durable de la forêt ; promouvoir et protéger le savoir traditionnel des peuples indigènes. Les interdépendances avec d'autres domaines prioritaires comprennent : éradication de la pauvreté, sécurité alimentaire, santé, eau, emploi, consommation et production durables, changement climatique, et état de droit.

Domaine prioritaire 18. Moyens de mise en œuvre

Les moyens de mise en œuvre sont une composante à part entière dans la réalisation du développement durable, y compris le commerce, le financement du développement durable, le renforcement des capacités, et le développement et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement. À cet égard, un partenariat mondial pour le développement a été souligné comme étant un point clé

permettant de libérer le potentiel complet des initiatives de développement durable. Alors que les pays en développement ont toujours besoin d'une aide extérieure pour leurs programmes nationaux de développement durable, leurs propres actions nationales sont tout autant cruciales pour accélérer des mesures à effets rapides. Une attention particulière devrait être apportée aux besoins des pays étant dans des situations particulières : les pays africains, les PMA, les PDSL, et les PEID ainsi que des défis spécifiques auxquels font face les pays à revenus intermédiaires. La coopération internationale pour le développement, par le biais d'un partenariat mondial renforcé pour le développement, est essentielle.

Certains domaines à prendre en compte sont : de nouveaux progrès sur les réformes commerciales favorables au développement au sein d'un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles ; le réengagement des pays développés pour répondre aux objectifs de l'APD suivant un calendrier convenu ; renforcer la responsabilité dans la coopération au développement fondée sur les principes convenus ; mobiliser des ressources financières supplémentaires, à partir de multiples ressources telles que, les transferts de fonds, les investissements directs étrangers, les institutions et d'autres investisseurs à long terme, et les financements innovants ; améliorer la coopération scientifique et technologique et le transfert des technologies ; solidifier les efforts de renforcement des capacités dans les pays en développement et le partage des connaissances et la coopération technique entre tous les pays, par des axes de coopération Sud-Sud, Nord-Sud, et une coopération triangulaire. Pour donner de l'élan à un engagement élargie des parties prenantes, certains domaines à prendre en compte sont : créer des initiatives et des partenariats inclusifs en soutien à tous les domaines ; ces initiatives et partenariats servant à développer les stratégies de mobilisation des ressources ; un système de suivi régulier et de rapportage des résultats des initiatives et des partenariats ; une coordination et une coopération rapprochées des initiatives et des partenariats ayant de multiples parties prenantes avec les initiatives gouvernementales et intergouvernementales soutenant le développement durable.

Domaine prioritaire 19. Sociétés pacifiques et non-violentes, institutions compétentes

Créer des sociétés pacifiques, non-violentes et inclusives, basées sur le respect des droits de l'homme, y compris le droit au développement, constitue une pierre angulaire du développement durable. L'égalité au sein et entre les pays, est un point déterminant des sociétés pacifiques, non-violentes et inclusives. Certains domaines à prendre en compte sont : des institutions responsables, transparentes et efficaces ; fournir des services publics pour tous ; améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques ; lutter contre la corruption sous toutes ses formes ; améliorer l'accès public à l'information ; des processus de prise de décisions participatifs et inclusifs ; renforcer les gouvernements locaux ; renforcer la société civile ; liberté de la presse, d'association et de parole ; renforcer l'état de droit à tous les niveaux ; maîtriser les flux financiers illicites ; combattre le crime organisé ; réduire la criminalité, la violence, les abus, l'exploitation, y compris à l'encontre des femmes et des enfants ; mettre en place l'identité juridique, la fourniture de biens, des droits de propriété, d'utilisation et d'accès, à toutes les personnes ; mettre à disposition des systèmes judiciaires indépendants et réactifs. Les interdépendances avec d'autres domaines prioritaires comprennent : éradication de la pauvreté, croissance économique, villes durables, promotion de l'égalité et l'égalité des genres.